

Le 5 mai 2008

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents madame Lyse Gingras et messieurs Laurent Habel, Yvon-Paul Morrissette, Robert Pilote et André Drolet, tous formant quorum sous la présidence de madame Monique Goulet, maire suppléant. Monsieur Germain Tremblay est absent avec motivation.

- Rés. 08-130 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 7 avril 2008, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 7-04-08
- Rés. 08-131 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 14 avril 2008, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 14-04-08
- Rés. 08-132 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 21 avril 2008, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 21-04-08
- Rés. 08-133 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 15 avril 2008 de la Commission municipale des loisirs, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 15-04-08  
CML
- Rés. 08-134 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 21 avril 2008 de la Bibliothèque municipale, tel que rédigé.  
Procès-verbal du 21-04-08  
Bibliothèque
- Rés. 08-135 Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois d'avril 2008, au montant de 41 175,78\$, telles que présentées au conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.  
Comptes du mois
- Dépôt d'états détaillés Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose 2 états comparatifs des revenus et dépenses, en date du 31 mars 2008.
- Dépôt certificat règl. #08-550 Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue le 21 avril 2008 sur le règlement #08-550 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie sur l'avenue Royale, entre le 3457 et le 3785, totalisant une somme de 1 202 997 \$ et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.
- Rés. 08-136 Considérant que le programme hockey-études est offert par l'école secondaire Mont Ste-Anne et la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré et que ce dernier a encore fait l'objet dernièrement de maraudage à l'intérieur de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries sur un projet visant le regroupement de joueurs bantam et midget féminin à une même institution scolaire;
- Considérant que les administrateurs de la Régie intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré s'interrogent sur les raisons qui motivent certains administrateurs ou politiciens à vouloir toujours fragiliser le programme hockey-études offert, après avoir autant investi d'argent, de capital humain et de compétences de toutes sortes pour faire de ce programme une réussite dont tout le monde est fier;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal demande à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries de considérer l'école Mont Ste-Anne comme étant l'école offrant le programme hockey-études pour tous les niveaux de secondaire.

- Rés. 08-137 Formation loisirs Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive le directeur des loisirs, monsieur Martin Pouliot, à la formation « Intervention communautaire en milieu municipal », offerte par l'Association québécoise du loisir municipal, qui se tiendra le 16 mai 2008 à Québec. Le coût d'inscription est de 190 \$ + taxes.
- Rés. 08-138 Arc-en-Sons Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal fasse paraître une page de publicité, au coût de 150 \$, dans le programme du spectacle de l'Ensemble vocal Arc-en-Sons qui se tiendra les 9 et 10 mai 2008.
- Rés. 08-139 Subvention Service de garde Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 200 \$ au Service de garde Caps-des-Neiges I et II dans le cadre de leur campagne de financement pour l'organisation de leur fête de clôture dans la *Semaine des services de garde en milieu scolaire*.
- Rés. 08-140 Déneigement stationnement de l'église Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte de défrayer le coût du déneigement 2007-2008 du stationnement de l'église au montant de 1 710 \$, incluant la partie des taxes non remboursée.
- Rés. 08-141 Formation Cyanobactéries Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive la responsable de l'urbanisme, madame Chantale Richard, à la formation sur les cyanobactéries offerte par la Fédération québécoise des municipalités le 14 mai 2008 à Québec. Le coût d'inscription est de 50 \$ + taxes.
- Rés. 08-142 Coopérative jeunesse de services Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 100 \$ aux Services de Main-d'Oeuvre l'Appui inc. pour leur projet de *Coopérative jeunesse de services* (CJS) de la Côte-de-Beaupré.
- Rés. 08-143 Projet de développement lot 506-P Yvan Blouin Attendu la rencontre entre le comité consultatif d'urbanisme et monsieur Yvan Blouin promoteur pour un développement domiciliaire sur le lot 506-P, soit entre les rues des Rocs et du Boisé ;  
Attendu les projets de lotissement déposés ;  
Attendu qu'il faudrait réduire à 25 mètres la profondeur des lots pour permettre la réalisation de ce projet tel que présenté ;  
Attendu qu'il faudrait abroger la zone PA-2 afin de remettre ce secteur résidentiel ;  
Attendu que le promoteur entend construire lui-même les résidences et s'assurer de la conservation du boisé ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de modifier le règlement de zonage afin de réduire à 25 mètres la profondeur des lots du projet de développement domiciliaire de monsieur Yvan Blouin, sur le lot 506-P, et d'abroger la zone PA-2.

Rés. 08-144      Attendu que la municipalité a entrepris la vérification des installations septiques sur son territoire en 2007 ;  
Installations septiques non conforme      Attendu qu'un peu plus de 300 propriétés ne détiennent aucun permis d'installation septique dans leur dossier ;

Attendu qu'avant d'effectuer une vérification terrain, il serait opportun d'obtenir des détails de la part des propriétaires ;

Attendu qu'il serait beaucoup trop long d'effectuer une enquête téléphonique ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de transmettre aux propriétaires concernés une lettre d'information et une carte postale d'enquête préaffranchie, à compléter et à nous retourner par la poste, afin d'obtenir des informations sur leur installation septique.

Rés. 08-145      Attendu que la zone A-2 est située dans le périmètre d'urbanisation ;  
Changement zonage – A-2      Attendu que le comité consultatif d'urbanisme croit qu'il est important de préserver ce secteur en vue de futurs développements résidentiels ;  
Attendu qu'il serait peu approprié que d'ici à ce qu'il y ait un développement de ce secteur, que des agriculteurs s'installent à cet endroit et viennent freiner le développement résidentiel ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'abroger le secteur de zone A-2 et de le remplacer par une zone RA/A.

Rés. 08-146      Attendu la demande de monsieur Nicolas Boucher afin de permettre des résidences unifamiliale isolées et jumelées dans son nouveau projet de développement sur le lot 479-P ;  
Modification zonage développement Nicolas Boucher, lot 479-P      Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis qu'il faut poursuivre le développement du côté nord de l'avenue Royale, dans la continuité des usages déjà permis dans son prolongement vers l'ouest, soit avec de l'unifamiliale isolée ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'ajouter le lot 479-P au secteur de zone RA/A-2 permettant des résidences unifamiliale isolées avec les marges d'implantation et les normes de lotissement suivantes :

Marge avant : 6 mètres

Marge arrière : 6 mètres

Marges latérales : 2 mètres d'un côté et le total des deux marges latérales doit égaler au moins 6 mètres.

Largeur minimale des lots (terrains intérieurs): 15 mètres

Largeur minimale des lots d'angle : 18 mètres

Profondeur minimale des lots : 27 mètres

Rés. 08-147  
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour différents projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 29 avril 2008, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde un permis de construction pour les projets suivants :

| <u>Adresse</u>     | <u>Type de demande</u> |
|--------------------|------------------------|
| 77 rue du Flanc    | Unifamiliale isolée    |
| 24 rue de Jouvence | Agrandissement         |
| 2258 ave Royale    | Unifamiliale isolée    |
| 125 rue du Flanc   | Unifamiliale isolée    |

Rés. 08-148  
Demande  
modification  
au zonage  
Michel  
Simard

Attendu la demande de modification au zonage de monsieur Michel Simard pour son garage situé au 2232 avenue Royale afin de permettre la mécanique automobile ;

Attendu que le zonage actuel (industriel) soulève des problèmes ;

Attendu que le garage se situe dans un milieu résidentiel ;

Attendu qu'il y a des projets de développement résidentiel dans le secteur environnant ;

Attendu que la demande aurait pour effet d'augmenter l'achalandage sur la propriété du 2232 avenue Royale ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de ne pas modifier le règlement de zonage pour le garage situé au 2232 avenue Royale afin d'y autoriser la mécanique automobile.

Explications  
et consulta-  
tion déroga-  
tion mineure  
153 rue  
Notre-Dame

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, donne des explications sur la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Pierre Berger afin de construire un portique d'une superficie de 6 mètres carrés alors que le règlement autorise un maximum de 5 mètres carrés. Vingt-neuf (29) personnes étaient présentes à cette assemblée de consultation et aucune n'a exprimé le souhait de se prononcer sur cette demande.

Rés. 08-149  
Décision dé-  
rogation mi-  
neure Jean-  
Pierre Berger

Attendu la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Pierre Berger afin de construire un portique d'une superficie de 6 mètres carrés alors que le règlement prévoit un maximum de 5 mètres carrés;

Attendu qu'il y a déjà un cabanon attenant en cour latéral du jumelé ;

Attendu que le portique n'aura pas pour effet d'augmenter en largeur le cabanon mais simplement en longueur ;

Attendu que le comité a déjà donné son appui à une demande semblable sans toutefois excéder 10% de dépassement ;

Attendu que les dérogations mineures doivent se traiter cas par cas ;

Attendu qu'il n'y aurait aucun préjudice sérieux qui pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation favorable lors de sa réunion du 8 avril 2008;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une dérogation mineure à monsieur Jean-Pierre Berger afin de permettre la construction d'un portique ayant une superficie de 6 mètres carrés alors que le règlement prévoit un maximum de 5 mètres carrés.

Rés. 08-150  
Adoption  
règl. #08-549

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #08-549 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant diverses dispositions. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 08-151  
Adoption  
règl. #08-552  
(1)

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #08-552 (1) modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant le secteur de zone CC8. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Rés. 08-152  
Adoption  
règl. #08-552  
(2)

Il est proposé par monsieur Laurent Habel, appuyé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #08-552 (2) modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges concernant les secteurs de zone RA/C-4 et RX-3. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était au long retranscrit.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement pour augmenter le fonds de roulement de 330 000 \$ à 400 000 \$. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Laurent Habel, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #08-550 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout et de voirie entre le 3457 et le 3785 avenue Royale, totalisant une somme de 1 202 997 \$ et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût, pour majorer le coût à 1 500 000 \$. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement d'emprunt de 99 735 \$ pour les travaux d'installation d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie dans le prolongement de la rue du Soleil-Levant. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 08-153  
Approbation  
plans dév.  
Champs  
Fleuris

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal :

1. approuve les plans du projet Q12538 préparés par Génivar Groupe Conseil (dessins #1 à 3, datés du 27 juin 2007 et dessin #4 daté de mars 2008) pour la partie municipale des

- travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie du Domaine des Champs Fleuris;
2. autorise les ingénieurs à soumettre ces plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation; et
  3. s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux sont conformes à l'autorisation accordée.

- Retrait d'un conseiller Monsieur Laurent Habel déclare qu'il travaille pour l'un des soumissionnaires et, de ce fait, se retire de la Table du conseil pour les discussions et la prise de décision.
- Rés. 08-154 Transport camp d'été Attendu que la municipalité a invité 3 entreprises d'autobus pour le transport des jeunes du camp d'été et du camp pour adolescents;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

|                                | <u>Bloc A</u> | <u>Bloc B</u> |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Tours Côte de Beaupré MSA inc. | 15 720 \$     | 945 \$        |
| Autobus Beaupré inc.           | 16 375 \$     | 945 \$        |

Attendu que le devis de soumission prévoit que le contrat est accordé au plus bas soumissionnaire du bloc A;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat pour le transport des jeunes du camp d'été et du camp pour adolescents au plus bas soumissionnaire, soit Tours Côte de Beaupré MSA inc. Le directeur des loisirs, monsieur Martin Pouliot, est autorisé à signer le contrat.

- Retour du conseiller Monsieur Laurent Habel revient siéger à la Table du conseil.
- Rés. 08-155 Protocole d'entente PIQM Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le maire monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer le protocole d'entente entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du *Programme d'infrastructures Québec – Municipalités*.
- Rés. 08-156 Essai luminaire Attendu que la municipalité souhaite faire un essai pour un nouveau type de luminaire dans les rues résidentielles;
- Attendu que la compagnie Jamietech est disposée à prêter un appareil Lumec L-40, 70HPS noir, sans frais, pour une durée approximative de 60 jours devant se terminer à la mi-juillet;
- En conséquence :
- Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de Jamietech pour un essai de 60 jours sur la rue des Myrtilles, entre les rues du Faubourg et Notre-Dame. La municipalité assumera les coûts d'installation et de maintenance du luminaire pour la durée de l'entente et le rendra à la fin du terme.
- Rés. 08-157 Résidus verts Attendu que la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré, par l'adoption du règlement no 133, le 3 mars 2004, a déclaré sa compétence « ...à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire en regard de la collecte sélective du carton, métal, papier, plastique, verre et matières putrescibles... » ;

Attendu qu'en vertu de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la M.R.C. s'est engagée à réduire de 60% les matières putrescibles acheminées aux divers lieux d'élimination du territoire ;

Attendu que la Ville de Québec parle de plus en plus d'interdire l'entrée des résidus verts dans l'un ou l'autre de ses lieux d'élimination;

Attendu que la M.R.C. a réalisé un projet pilote l'année dernière d'acheminer les résidus verts chez les agriculteurs de la région, qu'il s'est avéré être un moyen efficace et économique de valoriser ces résidus et que le comité de gestion des matières résiduelles de la M.R.C. recommande de reporter le projet en 2008;

Attendu qu'en vertu de la résolution #2008-04-60, la M.R.C. est mandatée pour «organiser la collecte des résidus verts auprès des municipalités qui seront intéressées à donner un tel service à leurs citoyens. » ;

Attendu que la mise en œuvre d'une collecte de résidus verts dans les municipalités permettra à celles-ci de recevoir un montant financier plus élevé dans le cadre du programme de la redevance ;

Attendu que, par la résolution #2008-04-60, le Conseil de la M.R.C. s'est mis d'accord sur le fait que chaque municipalité statue sur la nature du service et absorbe les coûts inhérents;

Attendu que la M.R.C. estime à un minimum de 3 652.37\$ les économies potentielles de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges si celle-ci détourne ses résidus verts du lieu d'élimination, montant qui provient de son contrat de collecte, transport et traitement des ordures ménagères ;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a choisi d'offrir 2 collectes porte à porte durant la période automnale et que les dates doivent être réservées dès maintenant ;

Attendu que les Villes de Beaupré et de Château-Richer offriront le même type de collecte, les mêmes jours qu'à Saint-Ferréol-les-Neiges, le collecteur divisera la facture selon le tonnage collecté dans chacune des municipalités participantes, ce qui, dans le cas de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges équivaut à environ 1855.50\$ (taxes en sus), à raison d'au moins 10 tonnes par collecte pour les deux Villes;

Attendu que ce montant exclut les coûts relatifs au traitement des résidus chez l'agriculteur (10 \$/tm) ainsi que les frais encourus par la municipalité pour l'achat de sacs transparents (environ 820.40\$ pour 5 000).

Attendu que le montant total de la collecte pour l'automne 2008 équivaut à environ 3 194.05 \$ (taxes incluses) ;

Attendu que la collecte porte à porte se fera les 20 octobre et 17 novembre 2008 ;

Attendu que les outils de communication servant à l'annonce, à la description et à la promotion de l'évènement seront préparés par Madame Cathy Dubé ;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges se charge de faire les envois nécessaires pour annoncer l'évènement ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu

- Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges atteste que ce projet ne contrevient pas à des règlements municipaux ;
- Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges autorise la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré à mettre en oeuvre la collecte des résidus verts qui aura lieu les 20 octobre et 17 novembre 2008 ;
- Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges assume la facture pour la collecte, le transport, les communications et la fourniture des contenants qui serviront à la collecte.

Rés. 08-158  
Cession rues  
des Gradins,  
du Flanc et du  
Coteau Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal accepte de LANB Investissement inc. la cession, à titre gratuit, des lots 410-55 (rue des Gradins) et 410-85 (rues du Coteau et du Flanc) du cadastre officiel de la paroisse de St-Féréol. Le maire monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Rés. 08-159  
Fauchage  
d'herbe Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde le contrat pour le fauchage d'herbe le long des rues et rangs de la municipalité à Alain Soulard enr. pour un montant de 75 \$/l'heure.

Rés. 08-160  
Subvention  
déneigement  
rues privées Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une subvention pour le déneigement des rues privées suivant la politique municipale en matière d'entretien de chemins. En 2008, la subvention représente 11.6% du coût du déneigement.

Retrait Mme  
Monique  
Goulet Madame Monique Goulet déclare que l'un de ses enfants fait partie des personnes ayant postulé pour travailler au camp d'été et, de ce fait, elle ne participera pas aux discussions et ne votera pas sur l'engagement du personnel du camp d'été.

Rés. 08-161  
Engagement  
personnel  
camp d'été Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal procède à l'engagement du personnel suivant pour le camp d'été 2008 et le camp des adolescents :

## **CAMP D'ÉTÉ**

### **Responsable d'équipe**

Isabelle Maltais

### **Animateurs(trices)**

Emmanuelle Pichard-Jolicoeur  
Gabrielle Guilbault  
Marie-Ève Lachance  
Vanessa Renaud-Hébert  
Annie Boisvert  
Emmanuelle Lessard  
Roxane Blouin  
Laurianne Hayes  
Félix Bélanger

## **Liste de réserve**

Alyson Tremblay-Racine  
Alexa Gaudreau

## **CAMP ADOS**

### **Responsables d'équipe**

Alex Boisvert  
Jean-Philippe Poulin

### **Animatrice**

Véronique Boudreault

|  |   |
|--|---|
| Rés. 08-162<br>Motion de félicitations | Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal adresse une motion de félicitations à monsieur Henri Cloutier pour son élection à titre de président de la Conférence des élus de la Capitale-Nationale, le 10 avril 2008.  |
| Avis de motion                         | Avis de motion est par la présente donnée par monsieur Robert Pilote, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) et prévoyant un emprunt de 100 000 \$ pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée. |
| Dépôt d'une pétition                   | Monsieur Jean-Philippe Bérubé dépose au conseil municipal une pétition de gens qui s'opposent au projet de développement résidentiel sur le lot 479-P.  |

Levée de l'assemblée à 21 heures 55.

---

Monique Goulet, maire suppléant

---

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.